

Renouvellement de la convention de mise à disposition de trois adjoints d'animation de 2^{ème} classe contractuels auprès des associations intervenant sur le territoire en matière d'accueils de loisirs sans hébergement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 19 du 01/07/2010, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition de 3 adjoints d'animation de 2ème classe contractuels auprès des associations intervenant sur le territoire en matière d'accueils de loisirs sans hébergement en direction du public 6/11 ans :

- la Maison Jacques Prévert
- la Maison des Jeunes – Maison pour tous
- l'ADDLE

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61, 61-1, 61-2, 62, et 63,

- le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 35-1,

Considérant :

- que, dans ce cadre, une convention a été établie pour la mise à disposition auprès de ces associations, pour une période d'un an renouvelable, à compter du 1er septembre 2010, de trois agents contractuels, actuellement en contrat à durée indéterminée, relevant de la fonction publique territoriale,

- qu'il convient de renouveler la signature de la convention pour la mise à disposition de ces trois adjoints d'animation de 2ème classe contractuels, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2012, auprès des trois associations sus-visées,

- que les agents concernés : Mme Eugénie ABRAHAM, Mme Béatrice HUCHIN, et Mlle Delphine ROUSSEL, adjoints d'animation de 2ème classe contractuels, exerçant leurs fonctions à temps non complet (67 %), ont donné leur accord pour cette mise à disposition auprès de :

- Mme Eugénie ABRAHAM : la Maison Jacques Prévert,
- Mme Béatrice HUCHIN : la Maison des Jeunes – Maison pour tous,
- Melle Delphine ROUSSEL : l'ADDLE,

- l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 novembre 2012,

- l'avis des commissions n° 1 du 03 décembre 2012 et n° 4 du 04 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de renouvellement de mises à disposition pour une période d'un an auprès des associations précitées.

- de préciser que ces associations s'acquitteront des rémunérations et charges afférentes aux différents emplois sur facturation trimestrielle émise par la Ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--